

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Title - Sujet</b><br>ID DISK EMBOSSING MACHINE                                                                                                                                                                                                                |                                             |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W8484-148104/A                                                                                                                                                                                                   | <b>Date</b><br>2014-02-13                   |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W8484-148104                                                                                                                                                                                          |                                             |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$HN-334-64668                                                                                                                                                                                       |                                             |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>hn334.W8484-148104                                                                                                                                                                                                            | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>      |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2014-03-26</b>                                                                                                                                                       |                                             |
| <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Eastern Standard Time<br>EST                                                                                                                                                                                        |                                             |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>                                                                                      |                                             |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>McLaughlin, Michael                                                                                                                                                                               | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>hn334 |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 956-3622 ( )                                                                                                                                                                                                     | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -         |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE<br>101 COLONEL BY DR.<br>DCO MPU(O)<br>ATT: JENNIFER BERGEVIN<br>OTTAWA<br>Ontario<br>K1A0K2<br>Canada |                                             |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B3, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

|                                                                                                                                                                                                                                                          |                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein                                                                                                                                                                                                | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>                                                                                                                                                 |                                              |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>                                                                                                                                                                       |                                              |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |                                              |
| <b>Signature</b>                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Date</b>                                  |



| Item Article | Description                      | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|----------------------------------|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|-------------|------------------------------|---------------------------|
| 1            | ID DISK EMBOSSING MACHINE        | W8484            | W8484           | 1       | Each              | \$          | XXXXXXXXXXXX                     |             | See Herein                   |                           |
| 2            | EMBOSSING MACHINE - STAND        | W8484            | W8484           | 1       | Each              | \$          | XXXXXXXXXXXX                     |             | See Herein                   |                           |
| 3            | EMBOSSING MACHINE - 3YR WARRANTY | W8484            | W8484           | 1       | Each              | \$          | XXXXXXXXXXXX                     |             | See Herein                   |                           |
| 4            | EMBOSSING MACHINE - TRAINING     | W8484            | W8484           | 1       | LT                | \$          | XXXXXXXXXXXX                     |             | See Herein                   |                           |

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8484-148104/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn334W8484-148104

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn334

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8484-148104

---

## 12. Clause du guide des CCUA

### Liste des annexes

Annexe A Énoncé des travaux

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou les services conformément aux exigences techniques ci-incluses à l'Annexe "A" et dans les quantités indiquées aux page 3.

#### **2.1 Exigences de la livraison**

La livraison est demandée au plus tard le 30 avril 2014.

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

#### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section               | Date       |
|--------------------|-----------------------|------------|
| A9033T             | Capacité financière   | 2012-07-16 |
| B1000T             | Condition du matériel | 2007-11-30 |

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

---

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations ( 1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## **Section III : Attestations**

### **1.8 Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

#### **1.9.1 Livraison offerte**

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le \_\_\_\_\_.

#### **1.9.2 Représentants de l'entrepreneur**

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

### **Renseignements généraux**

Nom :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

### **Suivi de la livraison :**

Nom :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### **Critères d'évaluation**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques (description des articles "A" à des page 3);
- Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO.

##### **1.2.1 Base de prix**

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires, rendu droits acquittés (Ottawa, ON) , les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

### **2. Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

---

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### **1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses à l'Annexe "A" et dans les quantités indiquées aux page 3.

#### 2.1 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section                 | Date       |
|--------------------|-------------------------|------------|
| B1501C             | Appareillage électrique | 2006-06-16 |

#### 2.2 Biens et services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe "A" du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, pour la quantité totale ou une partie de la quantité, par une modification au contrat.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

---

### 3.2 Période de garantie

L'article 0.9 des conditions générales 2010A est modifié en remplaçant la période de douze (12) mois par vingt-quatre (36) mois.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Mike McLaughlin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3622

Télécopieur : (819) 953-4944

Courriel : Michael.mclaughlin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat

Titre : compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat

Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat

Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat

Titre : compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat

Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat

Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

---

## 5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

### Renseignements généraux :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat  
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat  
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat  
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

### Suivi de la livraison :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat  
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat  
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat  
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

## 6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix de lot ferme précisé dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

## 6.4 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA | Section                          | Date       |
|--------------------|----------------------------------|------------|
| G1005C             | Exigences en matière d'assurance | 2008-05-12 |

## 7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

b) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale

Immeuble Mgén George R. Pearkes

101, Promenade du Colonel By

Ottawa, ON

K1A 0K2

Au soin de : Jason Solomon DIL Proc 3-4-3-2

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Division « HN »

7B3 Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau, QC

K1A 0S5

Au soin de: Mike McLaughlin

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux

## 11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## 12. Clauses du guide des CCUA

| Références de CCUA | Section                                                                                              | Date       |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| D5545C             | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) | 2010-08-16 |

### 12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

### 13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

| Références de CCUA | Section              | Date       |
|--------------------|----------------------|------------|
| D2000C             | Marquage             | 2007-11-30 |
| D2001C             | Etiquetage           | 2007-11-30 |
| D9002C             | Ensembles incomplets | 2007-11-30 |

#### 13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- b) rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, ON selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

#### 13.2 Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer chaque article pour la livraison conformément à la dernière édition des Forces canadiennes Conditionnement D-LM-008-036/SF-000, Exigences minimales pour le MDN standard Pack. The l'entrepreneur du fabricant doit emballer chaque article en quantité d'un par paquet par paquet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8484-148104/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8484-148104

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn334W8484-148104

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn334

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**ANNEXE «A»**

**ÉNONCÉ DE TRAVAIL**

(Voir le pdf ci-joint)

## Énoncé de travail

### Graveur au laser pour le Service d'identification de la Défense nationale

#### 1. BESOIN

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'un graveur au laser pour le Service d'identification de la Défense nationale (SIDN) en vue de la création de plaques d'identité pour les membres des Forces armées canadiennes (FAC).

#### 2. CONTEXTE

Les FAC décernent des plaques d'identité à tous les militaires par l'entremise du SIDN. Ces plaques sont en acier inoxydable et renferment des renseignements essentiels sur le titulaire. Le SIDN produit environ 30 000 plaques par année.

#### 3. OBJECTIF

Le présent énoncé de travail (EDT) vise à faire l'acquisition d'un graveur au laser capable de graver des plaques d'identité métalliques lisibles, avec l'option de se procurer un graveur supplémentaire dans les 12 mois suivant l'adjudication du contrat.

#### 4. PORTÉE

Le graveur doit pouvoir graver des plaques d'identité claires et lisibles de haute qualité à une profondeur de 10% à 20% sur acier inoxydable. Les plaques ne doivent pas se tordre sous la pression de la gravure, car les deux côtés de la plaque sont utilisés.

L'entrepreneur doit livrer, déballer et installer les graveurs, assurer les services de formation initiale et éliminer le matériel d'emballage d'une manière écologique. Il doit fournir un soutien technique pendant toute la durée de vie du graveur au laser.

#### 5. TÂCHES

L'entrepreneur doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a. Déballer le graveur, l'installer et en faire l'essai pour s'assurer qu'il est parfaitement fonctionnel; fournir cinq (5) séances de formation initiale au technicien de l'unité responsable des plaques d'identité pour qu'il puisse s'acquitter de la tâche de façon efficace et autonome.

#### 6. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le graveur doit être doté des attributs suivants :

- a. la machine doit pouvoir graver jusqu'à 30 000 plaques d'identité par année avec le moins d'interruptions possible;
- b. la machine doit pouvoir produire, à tout le moins, une plaque d'identité toutes les 30 secondes;
- c. la machine doit être capable de fonctionner à 80 dB ou à une puissance inférieure;

- d. des renseignements doivent être imprimés sur les deux côtés de la plaque d'identité, par conséquent, la machine ne doit en aucun cas déformer ou tordre la plaque;
- e. la machine doit pouvoir graver jusqu'à 8 lignes de données (4 lignes de chaque côté). Seize caractères par ligne, sauf pour la première ligne qui doit être en retrait et comprendre 2 caractères et la ligne 8 qui ne doit comprendre que 4 caractères;
- f. doit être capable d'imprimer des lettres toutes en majuscules et utiliser la disposition à un alignement;
- g. la machine doit permettre la gravure au laser sur acier inoxydable à une profondeur de 10 % à 20 % à tout le moins pour s'assurer que les caractères sont clairement reconnaissables;
- h. la machine doit être capable de produire à tout le moins 600 plaques d'identité au complet par jour;
- i. la machine laser au CO2 ou à fibre doit être capable d'exécuter plus d'une tâche à la fois et doit être dotée de capacités d'impression rapide;
- j. capacité de faire une mise au point automatique pour voir à la précision des données gravées sur chaque plaque d'identité;
- k. un support pour y placer la machine avec des roulettes autobloquantes pour des raisons de sécurité;
- l. la machine doit être dotée de fonctions de réglage du débit pour contrôler les données de sortie, le mode veille et l'arrêt automatique;
- m. capacité de mettre à niveau les composantes matérielles et logicielles, au besoin, pour faciliter la gestion du cycle de vie;
- n. répondre aux normes (classe 1 ou 2) du *Center for Devices and Radiological Health* (CDRH), ce qui signifie que la machine peut être utilisée en toute sécurité dans un espace de travail propre;
- o. le logiciel du graveur au laser doit être compatible avec la suite MS Office;
- p. ne nécessite pas des mécanismes de refroidissement autre que celui qui est déjà intégré au graveur au laser;
- q. la machine doit être capable graver et de produire automatiquement des disques ayant les spécifications suivantes :
  - Largeur : 1,75 pouce (nominal)
  - Longueur : 1,75 pouce (nominal)
  - Forme de base : A1 forme carrée
  - Matériel – acier inoxydable

## 7. SOUTIEN TECHNIQUE

L'entrepreneur doit fournir un soutien technique durant la période de garantie. Le soutien technique doit inclure ce qui suit :

- a. un numéro sans frais;
- b. si un message est laissé sur le répondeur du téléphone de l'entrepreneur, un retour d'appel d'un représentant de l'entrepreneur doit être effectué dans un délai de deux heures;
- c. si le problème ne peut être réglé au téléphone, un technicien doit se rendre sur les lieux du MDN pour effectuer les réparations requises, et ce, dans un délai de deux (2) jours ouvrables. En cas d'urgence, le technicien doit être sur les lieux dans un délai de 4 heures.